



CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ORGER DU 2 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL D'ORGER s'est réuni au foyer rural de Grainville afin de respecter la distanciation, sous la Présidence de Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire, Madame REQUILLART Caroline, Maire déléguée, Monsieur Eric BONNEAU, 1^{er} Adjoint, Madame Martine LOISON, 3^{ème} Adjoint, Monsieur Daniel COSAQUE, 4^{ème} Adjoint, Madame Christine DELAPLACE, Monsieur Bruno LANG, Madame Marie-José LECOINTRE, Monsieur Mikaël LEMAITRE, Madame Céline LETELLIER, Madame Sylviane SOSTE, Monsieur Philippe HUVELIN.

Étaient excusés : Madame Nathalie HAUCHECORNE qui donne pouvoir à Madame Caroline REQUILLART, Monsieur Anthony LEFEVRE, Madame Laëtitia VAQUIN.

Étaient absents : Monsieur Eric FERREIRA, Monsieur Eric HOBÉ, Monsieur Wilfried MEAUX.

Secrétaire de séance : Madame Martine LOISON.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 OCTOBRE 2021.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du 28 octobre 2021. Madame Martine LOISON indique que Madame Nathalie HAUCHECORNE a signalé dans les questions diverses ne pas être au courant de la nomination de Madame Céline PRIGENT alors que ce point était inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 31 août 2021.

PRÉSENTATION PAR MONSIEUR PAUL BERNARD, ARCHITECTE DU PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE.

Monsieur le Maire présente Monsieur Paul BERNARD, Architecte puis lui laisse la parole.

Monsieur BERNARD présente au Conseil Municipal les deux scénarios retenus par le Conseil Municipal pour le projet d'extension de l'école :

Projet 1. Extension par une classe, des sanitaires, un préau et l'aménagement en existant d'une salle des professeurs - Coût estimé à 623 706,47 € T.T.C,

Projet 2. Extension par trois classes, des sanitaires, deux préaux, une cour de récréation et l'aménagement en existant d'une salle des professeurs – coût estimé à 1 342 787,20 € T.T.C.

REMPLACEMENT DE MONSIEUR WILFRIED DUHAMEL DANS LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE.

Suite à la démission de Monsieur Wilfried DUHAMEL, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de le remplacer dans deux commissions où il siégeait à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de nommer :

- Madame Nathalie HAUCHECORNE à la commission tourisme, culture,
- Monsieur Eric BONNEAU à la commission politique associative et sportive et communication.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR WILFRIED DUHAMEL.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de remplacer Monsieur Wilfried en tant que correspondant défense.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de nommer Monsieur Daniel COSAQUE, correspondant défense.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'INSTALLATION D'UNE RESERVE INCENDIE SOUPLE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir la défense incendie sur la Commune qui doit se trouver à 200 mètres maximum de chaque habitation et indique que la pose de poteau incendie n'est possible que sur des canalisations de diamètre 100.

Compte-tenu de ces contraintes, il présente au Conseil Municipal trois devis pour la pose d'une réserve incendie souple qui serait située route des Andelys sur Cressenville.

Puis propose le plan de financement suivant :

Financement	Taux	Montant
D.E.T.R	30 %	4 371,00 €
Département	30 %	4 371,00 €
Fonds propres / emprunt	40 %	5 828,00 €
TOTAL		14 570,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

DÉLIBÉRATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR L'INSTALLATION D'UNE RÉSERVE INCENDIE SOUPLE.

Monsieur le Maire propose dans le cadre de la défense incendie l'installation d'une réserve incendie souple sur Cressenville

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De demander une subvention auprès du Département de l'Eure à hauteur de 30% soit 4 371,00 €,
- De demander au Département la fourniture d'une poche,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

DÉLIBÉRATION POUR DÉCISIONS MODIFICATIVES.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes :

D.M n° 3 :

Article 6413 – Personnel non titulaire	+ 3 500 ,00 €
Article 022 – Dépenses imprévues	- 3 500,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces virements de crédit.

DÉLIBÉRATION POUR ADOPTION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si chacun a pris connaissance du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés adressé avec la convocation.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

QUESTIONS DIVERSES.

• **Droit de Prémption Urbain.**

Dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal donnée par délibération du 27 août 2020, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas utilisé son droit de prémption pour les D.I.A. suivantes :

- 25/2021 : Vente Consorts FOUET / 2 route de Radepont – Grainville
- 26/2021 : Vente ANTHORE / 33 route de Grainville – Gaillardbois Cressenville.

• **Téléthon.**

Madame Caroline REQUILLART rappelle que le vendredi 3 et le samedi 4 décembre il sera organisé des cours de zumba ainsi que la vente d'objets, tickets de tombola et estimation des paniers garnis en faveur du Téléthon

- **Noël des enfants.**

Monsieur BLAVETTE rappelle que la distribution des jouets aux enfants s'effectuera le dimanche 12 décembre de 10 h à 16h sur la place de l'Eglise à Gaillardbois-Cressenville.

- **Colis des Anciens.**

Monsieur BLAVETTE indique que la distribution des colis s'effectuera le samedi 18 décembre 2021 à partir de 10 heures.

- **Route de Cressenville.**

Madame Martine LOISON signale que la route entre Grainville et Cressenville est très sale et demande que des panneaux soient installés pour indiquer le danger lié à l'état de la route.

Monsieur Bruno LANG lui répond que le nécessaire a été fait par une entreprise de nettoyage spécialisée.

- **Augmentation taux SIDEAL.**

Monsieur Bruno LANG demande des explications sur les taux d'imposition du SIDEAL et pourquoi ils ont autant augmenté.

Madame Martine LOISON lui indique que le SIDEAL se réunit le 8 décembre 2021 et qu'elle posera la question.

Séance levée à 21 heures.

